



Prenons un peu de recul avec les positions des syndicats qui vous représentent en Mayenne. Tous les avis présentés ici sont à l'initiative de FO. La liste est loin d'être exhaustive, mais tout est disponible [dans nos comptes-rendus](#). Les avis majoritaires imposent une réponse de l'IA-DASEN en CHSCT. Par ailleurs, ils sont tous remontés au Rectorat ou Ministère qui sont alors informés des revendications. Ils permettent aussi de clarifier les positions syndicales des uns et des autres, assumées ou non.

Avis - CHSCT du 31.01.19

EVALUATIONS NATIONALES

“

POUR :

✗ FO, FSU,
UNSA,
CGT

Le CHSCT-D 53, réuni le 31 janvier 2019 considère que les évaluations nationales :

- constituent une charge de travail particulièrement lourde pour les personnels enseignants avec une compensation largement insuffisante ;
- constituent une rupture préjudiciable dans leurs progressions pédagogiques annuelles
- remettent en cause la liberté pédagogique en imposant un cadre unique d'évaluation ;
- n'ont fait l'objet d'aucune publication de texte réglementaire quant à la leur mise en œuvre cette année scolaire ;

Par conséquent, le CHSCT-D 53 demande au directeur académique de respecter la liberté pédagogique des enseignants, de ne pas ajouter de tension inutile dans les écoles, qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues qui choisiraient de ne pas mettre en œuvre les évaluations nationales et qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre.

Avis - CHSCT du 04.05.20

DUERP

✗ **POUR**

FO(2),FSU
(2),UNSA
(1),CGT(1)

✗ **ABST** UNSA(1)

“

Le CHSCT-D demande l'intégration du risque pandémique dans les DUERP ; sa responsabilité incombant au chef de service (DASEN, Recteur)

Le CHSCT-D demande qu'un organisme agréé et compétent puisse vérifier la conformité des DUERP des établissements et des services avec le protocole sanitaire national avant d'envisager la réouverture de chaque établissement.

Le CHSCT-D demande également que cet organisme valide la conformité des aménagements mis en place dans l'établissement ou service.

Avis - CHSCT du 31.01.19

POSTES

“

✗ **POUR :** FO (2),
FSU (2), UNSA (1),
CGT (1)

✗ **ABST :** UNSA (1)

Considérant que la situation sanitaire actuelle va engendrer des ruptures d'apprentissages fortes chez les élèves et impacter inévitablement les conditions de travail des personnels dès la prochaine rentrée scolaire, le CHSCT D demande que le CTSD soit saisi sur la question des moyens, conformément à l'article 48 du décret 82-453, afin qu'une nouvelle dotation soit attribuée à notre département, à hauteur des besoins et dans les délais les plus brefs.

Avis - CHSCT du 20.05.20

DIRECTION D'ÉCOLE

✗ **POUR :** FO,
FSU, UNSA,
CGT

“

Le CHSCT D demande à Monsieur l'inspecteur de l'académie, l'arrêt des enquêtes chronophages et rébarbatives qui génèrent d'importants RPS pesant sur la santé et le moral des directeurs d'école.

Avis - CHSCT du 20.05.20

DIRECTION D'ÉCOLE

Le CHSCT D de la Mayenne demande à ce que les directrices et directeurs bénéficient de régime de décharge comme prévu au point 7 de la circulaire ministérielle du 4 mai 2020 qui précise : "Les directeurs d'école sont prioritairement mobilisés sur la mise en place des modalités concrètes de la réouverture et la relation aux familles, et peuvent, à ce titre, ne prendre en charge leurs enseignements qu'au cours de la deuxième ou troisième semaine après la reprise."

POUR :
FO, FSU,
UNSA, CGT

Avis - CHSCT du 23.01.21

PPCR ET CONSTELLATIONS

Considérant l'impact sur les conditions de travail des personnels, le CHSCT de la Mayenne se prononce pour l'abandon du dispositif des constellations mis en place dans le cadre de l'accompagnement PPCR. Le CHSCT de la Mayenne demande le retour au libre choix des formations.

POUR : FO(2)
CONTRE : UNSA(1)
ABST : FSU(2) CGT(1)

Avis - CHSCT du 22.03.22

PPCR ET CONSTELLATIONS

Le CHSCT réuni le 22 mars 2022, au regard du manque de remplaçants, demande la suspension des formations constellations.

POUR :
FO(2), FSU(1), CGT(1)
ABST :
FSU(1), UNSA(1)

Avis - CTSD du 10.02.21

PPCR ET CONSTELLATIONS

Le CTSD, réuni le 10/02/2021 se prononce pour que le dispositif ministériel d'accompagnement issu de PPCR avec notamment les « formations par constellations » soit totalement abandonné dans le cadre des formations obligatoires afin, de préserver notamment les moyens de remplacement manquant cruellement dans les écoles.

POUR :
FO, CGT
ABST :
FSU, UNSA

Avis - CAPD du 30.06.20

PPCR

La CAPD réunie le 30 juin 2020 demande l'abrogation de PPCR.

POUR: FO
CONTRE: FSU, UNSA

Avis - CAPD du 30.06.20

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Dans le cadre des promotions pour le passage à la Hors-Classe, la CAPD réunie le 30 juin 2020 demande l'application stricte du barème, sans prise en compte du ratio hommes/femmes

POUR: FO
CONTRE: FSU, UNSA

Avis - CHSCT du 24.06.21

INFIRMIÈRES SCOLAIRES

✗ **POUR** : FO(2), FSU(2)
✗ **ABST** : UNSA(1)

“ Le CHSCT de la Mayenne réuni le jeudi 24 juin 2021 considère que le manque criant de postes d'infirmières scolaires impacte non seulement leurs conditions de travail, mais plus largement les conditions de travail des personnels des établissements scolaires. A ce titre le CHSCT de la Mayenne demande la restitution du poste d'infirmière scolaire fermé cette année, et la création de postes statutaires à hauteur des besoins.

Avis - CAPD

ÉVALUATION D'ÉCOLE

✗ **POUR** : FO, FSU
✗ **ABST** : UNSA

✗ **CONTRE** : administration

“ Alors que les conditions de travail des PE ne cessent de se dégrader, il est prévu de généraliser les évaluations d'écoles dès la rentrée 2022. Considérant que ces évaluations d'école vont augmenter la charge de travail des personnels dans le département, et qu'elles pourront avoir une incidence sur le déroulement de carrière, la CAPD de la Mayenne demande qu'elles ne soient pas mises en place dans le département à la rentrée, et que leur expérimentation soit abandonnée.

Avis - CHSCT du 23.01.21

INCLUSION SCOLAIRE

✗ **POUR** : FO(2)
✗ **CONTRE** : UNSA(1)
✗ **ABST** : FSU(2) CGT(1)

“ Le CHSCT de la Mayenne alerte sur la mise en œuvre du Livret Parcours Inclusif et les risques liés à l'augmentation de la charge de travail des équipes enseignantes des premier et second degrés. Par ailleurs, aucun CHSCT n'a été consulté avant le déploiement de ce LPI, en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453. Par conséquent, le CHSCT de la Mayenne demande l'abandon de cette expérimentation.

Avis - CHSCT du 11.02.21

AESH

✗ **POUR** : FO(2)
✗ **CONTRE** : UNSA(1)
✗ **ABST** : FSU(2)

“ « Le fonctionnement en PIAL conduit à une plus grande mutualisation des moyens humains et entraîne la baisse du nombre d'heures d'accompagnement pour les élèves notifiés. Ce dispositif place également les AESH dans une plus grande précarité, puisqu'ils doivent parfois se déplacer davantage et ne peuvent plus cumuler leur fonction avec un autre travail. Le CHSCT-D 53 demande l'abandon des PIAL. Le CHSCT-D 53 demande à ce que des AESH soient recrutés à hauteur des besoins en accompagnement de tous les élèves et dans le respect des notifications MDA. Le CHSCT-D 53 demande que les temps de déplacement entre 2 établissements soient pris en compte dans le temps de travail. »

Avis - CAPD

DIRECTION

✗ **POUR** : FO
✗ **ABST** : UNSA, FSU

“ La CAPD réunie le 16 mars 2021 demande au directeur académique de renoncer au “[document d'auto-positionnement de l'école](#)”, issu des GDDE et qui donne au directeur d'école de nouvelles missions d'évaluation

Avis - CHSCT du 22.03.22

SALAIRES

✗ POUR :
FO(2), FSU(2), CGT(1)
✗ ABST : UNSA(2)

“

Au regard des conséquences sociales qu'ont les brutales augmentations du prix des carburants, le CHSCT D de la Mayenne demande la réévaluation urgente des taux des indemnités kilométriques, de l'ISSR et de la valeur du point d'indice.

Avis - CHSCT du 30.06.22

✗ POUR :
FO(2), CGT(1)
✗ ABST :
UNSA(2), FSU(2)

“

Le CHSCT de la Mayenne demande au directeur académique d'autoriser toutes les demandes de visite médicale formulées par les personnels du département, dans le respect de l'article 22 du décret 82-453 du 28 mai 1982 qui précise que : « Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Avis - CTSD du 10.02.21

POSTES STATUTAIRES

✗ POUR :
FO et CGT
✗ ABST :
UNSA et FSU

“

(...)le CTSD, réuni le 10/02/2021 se prononce pour le recrutement immédiat de personnels sous statut avec l'ouverture de la liste complémentaire. Le CTSD rappelle que la liste complémentaire n'est pas figée et qu'elle peut largement pallier le manque de personnel.

D'une part le jury peut totalement élargir cette liste et d'autre part, le décret n°90-680 du 1 août 1990 prévoit dans son article 8 : « Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours. (...) »

Le recrutement sur liste complémentaire peut donc se faire sans limite jusqu'au CRPE suivant pour pourvoir les emplois vacants et pallier le manque criant de moyens.

Avis - CTSD du 10.04.22

POSTES

✗ POUR
FO et CGT
✗ ABST
UNSA et FSU

“

(...)le CTSD réuni le vendredi 10 avril demande :

- qu'aucune fermeture de poste ne soit décidée
- l'ouverture de toutes les classes réclamées par les équipes enseignantes
- le maintien de toutes les décharges de direction
- la création immédiate de postes RASED pour le renforcement des réseaux d'aides dans toutes les circonscriptions du département